

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du mardi 16 juin 2026**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

*Convocation envoyée le 10 juin 2026**Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents au vote : 14

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Olivier MORVAN
Christelle DELEPLACE	Patricia WATTELAR	Séverine DEPRIECK
Fabrice VAN BELLE	Pascal CARPENTIER	Franck PERRAULT
Judith TERNIER	Charline BERTHE	Alexandre HERLIN
Isabelle CANDELIER	Catherine BRULIN	

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Yves **MARTIN** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Maurice **VANDE WALLE** ayant donné procuration à Patricia **WATTELAR**
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Olivier **MORVAN**
Patrick **THIEFFRY** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**
Clémentine **RIOU** ayant donné procuration à Pascal **CARPENTIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV36_20260616**MEL | FONDS CHÊNE – Signatures des conventions****M. Le Maire INFORME le Conseil Municipal que :**

Vu le mail de la Métropole européenne de Lille (MEL), invitant la commune à signer les conventions dans le cadre de sa sélection comme **lauréate de la saison 6 du Fonds CHÊNE** ;

Vu la convention tripartite entre la SASU FNCCR, la Métropole européenne de Lille (Coordinateur) et la Commune de Vendeville (Bénéficiaire) ;

Vu la convention multipartite entre la SASU FNCCR, la Métropole européenne de Lille et l'ensemble des 11 communes lauréates (dont Vendeville) ;

Vu le règlement du Programme ACTEE+ (PRO-INNO-66) et les engagements du Fonds CHÈNE ;

Vu les délais impératifs :

- **Fin du programme : 30 septembre 2026** (date butoir pour les dépenses éligibles) ;
- **Transmission des justificatifs et livrables à la FNCCR : octobre 2026 ;**
- **Signature obligatoire des conventions avant tout appel de fonds ;**

Considérant que la commune de **Vendeville** a été sélectionnée pour un **audit énergétique** (Lot 3) sur l'école maternelle, d'un **coût global de 7 125 € HT**, avec une **subvention de 5 700 € HT** ;

Considérant que ces conventions encadrent les **engagements financiers, techniques et opérationnels** liés à la mise en œuvre du programme ;

Considérant que la signature de ces documents est **indispensable** pour bénéficier des financements et respecter le calendrier ;

Il est proposé aux membres du Conseil :

- D'autoriser M. Le Maire, à signer La convention tripartite entre la SASU FNCCR, la Métropole européenne de Lille et la Commune de Vendeville ;
- D'autoriser M. Le Maire La convention multipartite entre la SASU FNCCR, la Métropole européenne de Lille et les 11 communes lauréates (dont Vendeville).
- De déléguer à M. Le Maire le pouvoir de signer tout document complémentaire (avenants, annexes) nécessaire à la bonne exécution de ces conventions, dans le respect des montants et objectifs validés.
- De Veiller au respect des échéances (dépenses avant le 30/09/2026, justificatifs transmis avant octobre 2026) ;
- De Transmettre les livrables et justificatifs à la FNCCR conformément aux exigences du programme ;
- D'informer régulièrement le Conseil Municipal de l'avancement du projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'AUTORISER M. Le Maire, à signer La convention tripartite entre la SASU FNCCR, la Métropole européenne de Lille et la Commune de Vendeville ;**
- **D'AUTORISER M. Le Maire La convention multipartite entre la SASU FNCCR, la Métropole européenne de Lille et les 11 communes lauréates (dont Vendeville).**
- **DE DELEGUER à M. Le Maire le pouvoir de signer tout document complémentaire (avenants, annexes) nécessaire à la bonne exécution de ces conventions, dans le respect des montants et objectifs validés.**
- **DE VEILLER au respect des échéances (dépenses avant le 30/09/2026, justificatifs transmis avant octobre 2026) ;**

- **DE TRANSMETTRE** les livrables et justificatifs à la **FNCCR** programme ;
- **D'INFORMER** régulièrement le Conseil Municipal de l'avancement du projet.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
 Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


 Charline DECARNIN

Le Maire


 Ludovic PROISY